

Fiche technique du produit.

casufloor AB 30 syn – liant à base de sulfate de calcium

Description du produit

Casufloor AB 30 syn est un liant pré-mélangé à base de sulfate de calcium synthétique CAB 30, contrôlé au laboratoire conforme à la norme EN 13454.

Casufloor AB 30 syn est destiné à la fabrication chape traditionnelle à consistance de terre humide selon la norme DIN 18560.

La chape casufloor AB 30 syn ne peut être utilisée qu'à l'intérieur des locaux en pose adhérente, désolidarisé flottante et chape avec chauffage par sol.

> Données techniques et propriétés

Norme	Liant à base de sulfate de calcium CAB-30 selon la norme DIN EN 13454
Résistance à la compression	≥ 30,0 N/mm ²
Résistance à la flexion	≥ 5,0 N/mm ²
Durcissement	accessible après 3 jours environ partiellement résistant après 7 jours environ Début de chauffage en cas de chape chauffante : après 7 jours
Consommation	En fonction du rapport de mélange -pour C20-F4 env. 75 kg de liant pour 280 kg d'additif. -pour C25-F5 env. 87,5 kg de liant pour 265 kg d'additif. -pour C30-F6 env. 100 kg de liant pour 250 kg d'additif.
Comportement au feu	Classe des matériaux de construction A 1, non inflammable

> Logistique et consignes de prudence

Forme de livraison	Sac
Conservation	casufloor AB 30 syn dans des sacs de 25 kg peut être stocké dans un endroit sec et protégé, 12 mois à partir de la date de production.
Consignes de sécurité	Consulter la fiche de données de sécurité

> Marquage CE



CASEA GmbH
Pontelstraße 3
99755 Ellrich
Allemagne

05

CASEA-114 645
EN 13454-1 : 2004, CAB 30
Liant à base de sulfate de calcium pour la réalisation de chapes à l'intérieur des bâtiments
Comportement au feu A1
Valeur pH ≥ 7
Classe de résistance 30
Teneur en sulfate de calcium $\geq 85\%$
Retrait et gonflement $\leq 0,2$ mm/m

Informations

Cette fiche technique du produit correspond à l'état actuel des connaissances et remplace toutes les fiches techniques de produit précédentes. Le contenu est toutefois sans caractère légal.

Supports

Le support porteur doit satisfaire à toutes les exigences des normes en vigueur (p. ex. DIN 18560 et DIN 18202). Le sol brut doit être nettoyé, les résidus de béton et de mortier doivent être enlevés. Les grands écarts de planéité doivent être rattrapés. Les tuyauteries, y compris les fixations, doivent être égalisées au préalable avec des matériaux correspondants.

En cas de chape adhérente, une couche de primaire d'adhérence appropriée doit être appliquée sur le support. En cas d'humidité croissante, un calfeutrage doit être mis en place pour empêcher l'infiltration d'humidité conformément à la norme.

Un film polyane ou en polyéthylène doit être disposé sur l'isolant dans le cas d'une chape flottante.

Les bandes périphériques doivent arriver du support au bord supérieur du revêtement ultérieur et avoir une épaisseur minimale 5 mm en cas de chapes chauffantes. En général, l'épaisseur de la bande périphérique doit être suffisante.

Mise en œuvre et délai de mise en œuvre

casufloor AB 30 syn se prête à la mise en œuvre avec toutes les machines à chape traditionnelle, p. ex. Mixokret, Estrich-Boy, etc. Selon la classe de résistance souhaitée de la chape, casufloor AB 30 syn est mélangé avec un granulats approprié de 0/8 mm (recommandation : courbe granulométrique B)

Les composants doivent être incorporés à l'ordre la manière suivante :

1. Mettre env. 1/3 de sable de 0/8 mm dans le malaxeur
2. Ajouter du liant à base d'anhydrite, par exemple, 3 sacs de 25 kg chacun de casufloor AB30 syn
3. Ajouter 10 litres d'eau de gâchage
4. Ajouter le reste du sable 0/8 mm
5. Ajouter de l'eau de gâchage restante jusqu'à l'obtention de la consistance souhaitée.

Ces indications sont fondées sur des valeurs empiriques et ne garantissent expressément pas de résistances mécaniques de la chape. Le chapiste, qui détermine le choix des granulats, le rapport de mélange et la consistance pour obtenir la résistance souhaitée, est le seul responsable des résistances obtenues de la chape.

Pour obtenir de plus amples informations,

adressez-vous à :

CASEA GmbH
Pontelstraße 3
99755 Ellrich
Allemagne
T +49 36332 89-100
F +49 36332 89-202
info@casea-gips.de
casea-gips.de

Une entreprise du groupe
Groupe REMONDIS

Prêter particulièrement attention à :

- protéger la chape des courants d'air pendant et 2 jours.
- La surface maximale doit être inférieure à 200 m², la plus grande longueur étant toutefois inférieure à 20 m.
- respecter la structure des couches isolantes suivant la norme
- tenir compte des particularités des chapes chauffantes (la température d'entrée, mise en chauffe)
- respecter la planification des joints
- prendre en compte les particularités de la géométrie spatiale
- ne pas ajouter de substances étrangères
- respecter l'épaisseur de la chape
- La température du support et de l'atmosphère doit être comprise entre +5 °C et +30 °C
- respecter les règles de la technique générales reconnues lors de la mise en œuvre
- assurer l'étanchéité dans les zones à risque de projections d'eau
- ne pas utiliser en plein air ou dans des zones humides
- Conseil d'élimination : GISCODE : CP 1 ; WGK : 1 ; *BetrSichV* [Ordonnance sur la sécurité d'exploitation] n'est pas applicable